Quatre-vingtième année. — N° 222. Le Numéro : 7 francs. Samedi 18 Septembre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-1435 du 17 septembre 1948 portant création d'un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur et de Croix de guerre à l'occasion du premier congrès national et international des combattants volontaires des armées françaises et alliées (p. 9218).

Loi n° 48-1436 du 17 septembre 1948 relative à l'utilisation des fonds d'emprunts des groupements de sinistrés (p. 9218).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 16 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du président du conseil (p. 9219).

Vice-présidence du conseil.
Ministère de la justice.

Décret du 17 septembre 1948 portant nomination et admission à la retraite (magistrature) (p. 9219).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 17 septembre 1948 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Condes (Haute-Marne) (p. 9219).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés du 12 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du secrétaire d'Etat au budget et portant délégation de signature (p. 9219).

Arrêté du 17 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques (p. 9219).

Décret n° 48-1428 portant création d'une commission d'étude des marchés (rectificatif) (p. 9220).

Circulaire n° 113-32 B/2 du 17 septembre 1948 relative à la gestion des crédits budgétaires (p. 9220).

RAVITAILLEMENT

Arrêtés du 15 septembre 1948 nommant des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement et portant délégation de signature (p. 9220).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée de mer (p. 9220).

Décrets du 9 septembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9220).

Décret du 9 septembre 1948 annulant et modifiant des précédents décrets portant concession de la médaille militaire (p. 9222).

Arrêté portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (p. 9222).

Notification relative au concours d'admission à l'école du service de santé militaire, section administrative (candidats des troupes coloniales) (p. 9222).

Liste des élèves de l'école polytechnique ayant satisfait aux examens de sortie en 1948 (p. 9223).

Liste des candidats admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique à la suite du concours ouvert en 1948 (rectificatif) (p. 9224).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 11 septembre 1948 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1946 sur le reclassement des passages à niveau, en ce qui concerne la mise en application du règlement uniflé sur les passages à niveau (p. 9224).

Arrêté portant mutation (ponts et chaussées) (p. 9224).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 27 août 1948 complétant l'arrêté du 5 juin 1947, modifié par l'arrêté du 24 mars 1948, fixant les conditions d'attribution de certaines indemnités au personnel des écoles d'agriculture (p. 9224).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 16 septembre 1948 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 9224).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 24 juin 1948 fixant le taux des redevances à verser par les employeurs bénéficiaires de la main-d'œuvre immigrée par l'office national d'immigration (p. 9224).

Arrêté du 4 septembre 1948 portant création du comité national de service social de la main-d'œuvre étrangère (p. 9224).

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931, relatif aux travaux réservés (rectificatif et additif) (p. 9225).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 13 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du ministre (p. 9225).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés nommant les membres du cabinet du ministre et portant délégation de signature (p. 9225).

Arrêté du 15 septembre 1948 portant désignation d'un président suppléant de la commission instituée par l'arrêté du 10 juillet 1948 (p. 9226).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 12 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population (p. 9226).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 9226).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 9227).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 9228).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours (école nationale d'agriculture de Rennes) (p. 9228).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (35e semaine) (p. 9228).

Annonces (p. 9229).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 123 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 17 septembre 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6583).

PRIX : 3 F

N° 86 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 17 septembre 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3111).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-1435 du 17 septembre 1948 portant création d'un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur et de Croix de guerre à l'occasion du premier congrès national et international des combattants volontaires des armées françaises et alliées.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est attribué au ministre de la défense nationale, à l'occasion du grand congrès international des combattants volontaires français et étrangers, un contingent exceptionnel de décorations, comprenant:

1 croix de commandeur;

3 croix d'officier;

20 croix de chevalier

dans l'ordre national de la Légion d'honneur et

100 Croix de guerre avec palme.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 17 septembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,
HENRI QUEUILLE.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

LOI n° 48-1436 du 17 septembre 1948 relative à l'utilisation des fonds d'emprunts des groupements de sinistrés.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 1er de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947 est supprimé.

Art. 2. — Il est ajouté à la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947 un article 1er *bis*, ainsi conçu:

« *Art.* 1er bis. — Les autorisations de payement afférentes aux indemnités de reconstitution qui figurent à l'état A, annexé à la présente loi, seront majorées en cours d'exercice du produit des emprunts émis par les groupements de sinistrés constitués en application de l'article 44 de la loi n° 47-580 du 30 mars 1947, dans la mesure où ce produit ne provient pas de la reprise de titres de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

« Les groupements de sinistrés fixeront la proportion dans laquelle ces majorations seront consacrées:

« *a*) Soit à compléter le financement de reconstitutions déjà admises à l'ordre de priorité de 1948 et qui se trouveraient insuffisamment dotées;

« *b*) Soit à couvrir tout ou partie de la fraction des indemnités afférentes aux reconstitutions admises ou à admettre à l'ordre de priorité de 1948, et dont le payement est différé en exécution de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946;

« *c*) Soit à entreprendre le financement de reconstitutions non encore admises audit ordre de priorité et qui feront l'objet d'un ordre de priorité supplémentaire.

« Ils auront la faculté de décider qu'une partie de ces majorations pourra être utilisée pour le financement de la part différée de reconstruction entreprise antérieurement à 1948, sous réserve qu'elles aient été légalement autorisées et qu'il soit démontré que les travaux de reconstitution sont ou risquent d'être arrêtés faute de trésorerie.

« Les autorisations de programme seront affectées de la même majoration que les autorisations de payement; elles seront affectées d'une majoration double dans la mesure où les fonds d'emprunts recevront l'utilisation prévue à l'alinéa *c*) du deuxième paragraphe du présent article.

« Le rattachement des majorations des autorisations de programme et des autorisations de payement aux lignes intéressées de l'état A annexé à la présente loi, sera effectué trimestriellement par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques, pris dans la forme des arrêtés de rattachement des fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 17 septembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du président du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés à compter du 12 septembre 1948.

Directeur du cabinet.

M. Pierre Chaussade, préfet.

Directeur adjoint.

M. Guy Boursiac.

Chefs adjoints.

M. Guy Canteloube, administrateur à l'office des changes.

M. Jean Coudert, officier de justice maritime.

Chargé de mission.

M. Roger Pilleux, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Attachés.

M. Jules Chabrat.

M. Charles Grisoni.

M. Victor Clerc.

Conseillers techniques.

M. Charles Brasart, conseiller d'Etat.

M. René Plas, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques, contrôleur général des territoires occupés.

Fait à Paris, le 16 septembre 1948

HENRI QUEUILLE.

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 17 septembre 1948 portant nomination et admission à la retraite (magistrature).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète:

Art. 1er. — Sont rapportées les dispositions de l'arrêté en date du 25 février 1944 par lesquelles M. Ribeyre, procureur général près la cour d'appel d'Alger, a été mis à la retraite d'office.

Art. 2. — M. Ribeyre est nommé procureur général près la cour d'appel de Nancy, en remplacement de M. Marchal, qui a été maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Sarrebruck.

Art. 3. — A compter de son installation dans les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Nancy, M. Ribeyre est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 4. — Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le vice-président du conseil,
garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 17 septembre 1948 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Condes (Haute-Marne).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant qu'à la suite de la démission du maire et de l'adjoint, le conseil municipal de la commune de Condes (Haute-Marne) n'a pu aboutir à la désignation de la municipalité;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Condes (Haute-Marne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de:

MM. Dôre (André).
Leseur (Jean).
Kursner (Henri).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Cabinet du secrétaire d'Etat au budget.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1232 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat au budget:

Directeur du cabinet.

M. René de Lestrade, administrateur civil au ministère des finances.

Chef du cabinet.

M. Georges Maignon, inspecteur des finances.

Chef adjoint du cabinet.

M. Emile Bernard, administrateur civil au ministère des finances (direction générale des impôts).

Chargés de mission.

M. André Caussin, auditeur à la cour des comptes.

M. Gabriel du Pontavice, auditeur à la cour des comptes.

Attachés de cabinet.

M. Jean Donnadou, administrateur civil au ministère des finances (direction générale des impôts).

M. Raymond Legrand, ingénieur des arts et manufactures.

M. Antoine Veil, attaché parlementaire (Assemblée nationale).

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Gisèle Lourdeaux, secrétaire rédacteur au ministère des finances, attachée parlementaire (Conseil de la République).

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 5 septembre 1948.

Fait à Paris, le 12 septembre 1948.

ALAIN POHER.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance n° 45-1854 du 20 août 1945 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leurs pouvoirs en ce qui concerne la signature des arrêtés de débet et des états exécutoires;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1948 nommant le directeur et le chef du cabinet du secrétaire d'Etat au budget,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. de Lestrade (René), directeur du cabinet, et M. Maignon (Georges), chef du cabinet, à l'effet de signer en l'absence du secrétaire d'Etat au budget tous actes, arrêtés ou décisions, y compris les arrêtés de débet, les états exécutoires et les contraintes, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1948.

ALAIN POHER.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques:

Directeur du cabinet.

M. Paul Japiot, docteur en droit.

Conseiller (chargé de la direction technique du cabinet).

M. Pierre du Pont, inspecteur des finances, sous-directeur à l'administration centrale.

Conseiller technique.

M. Michel Zyromski, inspecteur de l'économie nationale.

Chef de cabinet.

M. Guy Marbot, directeur des contributions directes.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Kléber Pierrot.

Attachés de cabinet.

M. Pierre Pinay.

M. Louis Quais (Conseil de la République).

M. Luc Falaize (Assemblée nationale).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 12 septembre 1948.

Fait à Paris, le 17 septembre 1948.

ANTOINE PINAY.

Décret n° 48-1423 portant création d'une commission d'étude des marchés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 septembre 1948, page 9188, 1re colonne, article 3, après: « Le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques ou son représentant », ajouter: « Le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques ou son représentant ».

Circulaire n° 113-32 B/2 du 17 septembre 1948 relative à la gestion des crédits budgétaires.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques à MM. les ministres et secrétaires d'Etat.

L'examen du rythme mensuel de l'engagement des dépenses de l'Etat au cours des différents exercices depuis la Libération conduit à constater que ce rythme s'accélère en fin d'année dans des proportions importantes, notamment pendant les mois de novembre et décembre.

De nombreuses raisons peuvent certes être invoquées pour expliquer cette tendance.

Je suis enclin, cependant, à estimer que des dépenses pour un montant considérable sont ainsi décidées en hâte, à la fin de l'année, de manière à épuiser en quelque sorte systématiquement les disponibilités de crédits qui apparaissent à cette époque sur les chapitres. Or, bien souvent la plupart de ces dépenses pourraient être ajournées ou évitées puisque aussi bien elles n'ont pas été considérées antérieurement comme d'une urgence assez grande pour en motiver l'engagement à une époque moins éloignée de la fin de l'année.

En toute circonstance, ces errements seraient profondément condamnables. A l'heure actuelle, ils sont absolument incompatibles avec la politique de redressement financier que poursuit le Gouvernement et qui impose un allégement aussi rigoureux que possible des charges de la trésorerie. Toutes les dépenses, en effet, doivent être bannies qui ne répondent pas strictement à un besoin à la fois urgent et imprescriptible.

Il importe donc que les reliquats de crédits disponibles sur les chapitres ne soient pas délibérément consommés à seule fin d'utiliser la totalité des autorisations de dépenses accordées par le Parlement.

Je vous prie, par suite, de la manière la plus pressante, de bien vouloir donner à tous vos services, dans le plus bref délai, des instructions impératives afin qu'ils renoncent à tout engagement de dépenses qui ne serait pas impérieusement motivé.

Je me permets, en outre d'appeler votre attention personnelle sur la nécessité d'apporter aux rouages administratifs des simplifications susceptibles de dégager des effectifs, d'alléger les frais généraux des administrations et partant, d'accroître le rendement et l'efficacité des services.

Je n'ignore pas les difficultés auxquelles se heurte toute politique d'économie, les intérêts qu'elle atteint, les habitudes qu'elle bouleverse. Sans méconnaître la valeur des considérations que fait valoir tout service dont le champ d'activité est menacé de réduction : intérêt de la défense nationale, développement intellectuel, social, économique du pays, je demande cependant que ces arguments ne soient jamais acceptés sans un minutieux examen.

Dans l'œuvre de redressement qui doit être aujourd'hui réalisée, le ministre des finances resterait impuissant s'il ne devait compter sur une collaboration entière de tous ses collègues. La gravité de notre situation présente vous est trop connue pour que je ne sois pas persuadé que vous répondrez pleinement à mon appel et que vous m'apporterez votre concours le plus total pour l'accomplissement d'une œuvre dont le Gouvernement tout entier est responsable devant le pays.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

HENRI QUEUILLE.

RAVITAILLEMENT

Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement est complété comme suit:

Attachés de cabinet.

M. Monchecourt (Jean), directeur départemental du ravitaillement général.

M. Jayr (Robert), magistrat.

M. Chaussebourg (Fernand).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

YVON COUDÉ DU FORESTO.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer par arrêté leurs signatures;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 14 septembre 1948 nommant le directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Michot (Albert), directeur du cabinet, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement, et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

YVON COUDÉ DU FORESTO.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature par arrêté;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 14 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Ehrhard (Maurice), inspecteur général du ravitaillement, conseiller technique, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement, et dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions, à l'exclusion des décrets et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

YVON COUDÉ DU FORESTO.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée de mer.

Par décision du 7 septembre 1948 le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée de mer.

MANGIN D'OUINCE (G.-M.-L.), capitaine de corvette.

LE MESTRE (Jean-Marie), mle 1660 B 32, second maître fusilier.

JEFFROY (Robert), mle 231 B 45, quartier maître fusilier commando.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 9 septembre 1948 portant promotions et nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, sont promus ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

(Pour prendre rang au 1er septembre 1948.)

Au grade de commandeur.

M. JUNG (Léon-Adolphe), capitaine, centre de renseignements mixte de Dunkerque.

La citation à l'ordre n° 519 des F. M. N. du 5 juin 1940 est annulée.

Au grade d'officier,

M. DE WARENGHIEN DE FLORY (Camille-Edmond-Charles), capitaine, centre de renseignements mixte de Dunkerque.

La citation à l'ordre n° 519 des F. M. N. du 5 juin 1940 est annulée.

Au grade de chevalier.

M. LENFANT (Jean-Marie-Louis-Joseph), lieutenant, commandant la section de guet du centre de renseignements mixte de Dunkerque.

La citation à l'ordre n° 519 des F. M. N. du 5 juin 1940 est annulée.

Ces promotions et nomination comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 9 septembre 1948 portant promotion dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. REMUSAT (Jean-Marie-Léon), colonel, 4e demi-brigade de chasseurs à pied.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 9 septembre 1948 portant promotion dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 17 août 1945.)

M. LOUVEL (Edmond-Emile-Paul), chef de bataillon, 1er groupement de bataillons de choc.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 9 septembre 1948 portant promotion et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

RÉGULARISATION

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 30 octobre 1947.)

M. BRETON (Etienne-Léonce), lieutenant.

Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Au grade de chevalier.

(A titre normal.)

(Pour prendre rang du 8 janvier 1945.)

M. CHESSON (Pierre-Rémy), lieutenant, subdivision de Tlemcen.

(Pour prendre rang du 18 novembre 1945.)

MM.

FANTON (Benoît-Pierre-Marie), sous-lieutenant.

LEHOUQUE (Emile), sous-lieutenant.

ROUSSEAU (Pierre-Paul), sous-lieutenant.

VERNIER (André-Jules), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1946.)

M. AUDIBRAND (Alfred), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

(A titre posthume.)

(Pour prendre rang du 27 juillet 1946.)

M. DUFOUR DE NEUVILLE (Jean-Louis), sous-lieutenant, 9e régiment de zouaves.

La citation à l'ordre de l'armée n° 690 (*Journal officiel* du 24 juin 1945) est annulée.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1948.)

M. GOHIN (Xavier), sous-lieutenant.

Cette nomination annule la citation à l'ordre du régiment, ordre général n° 16 du 31 mai 1945 (9e R. M.).

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

(Pour prendre rang du 13 janvier 1948.)

M. LECHNER (Jean-Mathieu), m'e 1499, adjudant-chef, 2e régiment étranger d'infanterie.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Sont annulées comme faisant double emploi les nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur ci-après:

(Décret du 3 avril 1945.)

M. GIOUX (Albert-Jean-Baptiste), capitaine.

(Décret du 4 mars 1948.)

M. ALAGIRAUDE (Jean-Louis-Marie), lieutenant.

(Décret du 20 mars 1948.)

M. NIEDRIST (Emmanuel-Paul), capitaine.

M. THERON (Jules-Raymond), médecin commandant.

(Décret du 6 avril 1948.)

M. FOUBERT (Jacques-Pierre), capitaine.

Est annulée la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, avec attribution de la Croix de guerre avec palme intervenue en faveur de:

(Décret du 8 avril 1947.)

M. OLIVIER (Paul-Constant-Gabriel), capitaine.

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 8 avril 1947.)

M. OLIVIER (Paul-Constant-Gabriel), capitaine.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Le décret du 23 septembre 1947 est modifié comme suit:

En ce qui concerne Bonvallet (Flavuis), après: elle annule en ce qui le concerne le décret paru au *Journal officiel* du 22 décembre 1945, au lieu de: « les citations accordées par ordre nos 77, 79, 20 et 120 sont annulées », lire: « les citations accordées par ordre nos 77, 79 et 20 sont annulés ».

Le décret du 6 juin 1947 est modifié comme suit:

A la fin du texte concernant Thuilliez (Lucien), ajouter: « pour prendre rang à la date du présent décret ».

Le décret du 11 juillet 1947 est modifié comme suit:

En ce qui concerne Pastre (Lucien-Armand), capitaine, lire: « pour prendre rang du 6 juin 1947 ».

Le décret du 27 novembre 1946 est modifié comme suit:

En ce qui concerne Rambert (Raymond-Lucien), au lieu de: « cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme », lire: « cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme et annule toutes citations pour faits analogues ».

Le décret du 8 avril 1947 est modifié comme suit:

En ce qui concerne Verant (Adrien-Aristide), supprimer: « annule et remplace la citation à l'ordre de l'armée, ordre général n° 14 du 15 janvier 1945 ».

Le décret du 11 juillet 1947 est modifié comme suit:

En ce qui concerne Rudloff (Maurice-Joseph-Eugène), au lieu de: « cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme », lire: « cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme ».

Le décret du 11 janvier 1948 est modifié comme suit:

En ce qui concerne Baude (Paul-Eugène-Pierre), supprimer: « cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée du 10 avril 1945 ».

En ce qui concerne Berthelin (Jacques), supprimer: « cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 10 du 15 avril 1946 ».

Décret du 9 septembre 1948 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

Pour services de guerre exceptionnels:

M. BOUTIN (Clovis-Alphonse), lieutenant, légion de gendarmerie de Tunisie.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 9 septembre 1948 portant nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

CHOMARD (Joseph), lieutenant, 11e région.

DANEY (Gilbert-Louis), lieutenant, infanterie coloniale.

DUMONT (Clément), lieutenant, 7e région.

Cette nomination annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 717 du 29 décembre 1947.

JAMET (Camille), capitaine, 125e régiment d'infanterie.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 1061 du 20 août 1945. (*Journal officiel* du 22 juin 1946.)

PALMIER (Pierre), sous-lieutenant, forces françaises libres, 1e D.M.I.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée. Décision n° 111 du 31 octobre 1944. (*Journal officiel* du 19 novembre 1944.)

PRINGUEZ (Fernand), sous-lieutenant, 2e région.

Cette nomination annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 12 du 3 mars 1947.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 3 novembre 1946.)

FOUERE (Maurice), chef de bataillon, infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1946.)

M. TALEB MOHAMED OULD ABDELLAH, mle n° 2112, capitaine, 4e région.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

(A titre posthume.)

M. BOURGET (Georges), lieutenant du 1er régiment d'artillerie.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée. Décision n° 34 du 4 février 1946, publiée au *Journal officiel* du 12 mars 1946.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 9 septembre 1948 portant nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

BENSIRADJ ABDERRAHMAN B. BELABBES, lieutenant, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

MOHAMED BEN SAID, sous-lieutenant, 4e régiment de tirailleurs marocains.

YOUSFI ABDELKADER, lieutenant, 2e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 9 septembre 1948 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1948.)

Au grade de chevalier.

M. SATGE (Albert-Louis-André), lieutenant au 1/317e régiment d'artillerie lourde.

La citation à l'ordre de l'armée n° 64/C est annulée.

La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 9 septembre 1948 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Au grade de chevalier.

M. Mantoy (Jacques), capitaine, 53e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais.

La citation à l'ordre de l'armée n° 474/C est annulée.

La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 9 septembre 1948 modifiant les décrets des 11 juillet 1947 et 27 janvier 1948 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, sont annulées, comme faisant double emploi, les promotions et nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur faites en faveur des militaires désignés ci-après:

DÉCRET DU 11 JUILLET 1947

(*Journal officiel* du 17 juillet 1947.)

Au grade d'officier.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

M. Pianet (Paul-Marie-Roger), chef de bataillon.

Artillerie.

M. Nevière (Jean-Alexis-Louis), lieutenant-colonel.

Au grade de chevalier.

Infanterie.

M. Gayet (Gustave-Arthur), lieutenant.

DÉCRET DU 27 JANVIER 1948

(*Journal officiel* du 28 janvier 1948.)

Au grade de chevalier.

Infanterie.

M. Aujrand (Emile-Louis), chef de bataillon.

Artillerie.

M. Lamon (Jacques-Pierre-Jean-Joseph), chef d'escadron

Décret du 9 septembre 1948 annulant et modifiant des précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, sont annulées les concessions de médaille militaire avec attribution de la Croix de guerre avec palme intervenues en faveur des militaires ci-après nommés à un grade d'officier à une date antérieure à celle des décrets de concession:

DÉCRET DU 8 JANVIER 1945

Chesson (Pierre-Rémy).

DÉCRET DU 18 NOVEMBRE 1945

Fanton (Benoit-Pierre).
Lehouque (Emile).
Rousseau (Pierre-Paul-Marie).
Vernier (André).

DÉCRET DU 27 JUILLET 1946

Dufour de Neuville (Jean-Louis), soldat de 2e classe, régiment de marche Corrèze-Limousin.

DÉCRET DU 12 OCTOBRE 1946

Audibrand (Alfred-Joseph-François-Lucien), adjudant-chef.

DÉCRET DU 14 JANVIER 1948

Gohin (Xavier), soldat de 1re classe des forces françaises de l'intérieur.

Sont annulées comme faisant double emploi, les concessions:

DÉCRET DU 7 JUILLET 1945

Abdesselem ben Mohamddi, mle 1224, sergent, 2e commando d'Afrique.

DÉCRET DU 25 MARS 1946

Gardel (René), soldat de 2e classe, dépôt commun des régiments étrangers.

DÉCRET DU 15 NOVEMBRE 1946.

Budin (Georges), adjudant-chef, 23e régiment d'infanterie coloniale.

DÉCRET DU 25 AOUT 1947

Coulle (René-Maurice), 1er groupe de commando de France.

DÉCRET DU 13 JANVIER 1948

Lechner (Jean), adjudant-chef, 2e régiment étranger d'infanterie.

Poiret (Marcel), soldat de 1re classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.

DÉCRET DU 14 JANVIER 1948

Bernadac (Robert).
Dubruile (André), sergent-chef des forces françaises de l'intérieur.
Frery (Jacques-Robert).
Jacquinod (André).

DÉCRET DU 27 JANVIER 1948

Benamar (Saïd), sergent-chef, 7e régiment de tirailleurs algériens.

DÉCRET DU 9 JUIN 1948

Bou-Abid ben Mohamed, mle 318, 73e goumi.

Est annulée la concession de médaille militaire à titre posthume avec attribution de la Croix de guerre avec palme intervenue en veur du militaire ci-après non décédé:

DÉCRET DU 4 FÉVRIER 1946

Delavaud (Gustave), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie.

La médaille militaire, à titre exceptionnel, avec attribution de la Croix de guerre avec palme est concédée au militaire ci-après:

Delavaud (Gustave), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie: « Engagé volontaire d'un courage et d'un sang-froid remarquables, toujours prêt à remplir les missions les plus délicates. Blessé très grièvement le 19 avril 1945 à la pointe de Grave, lors de l'attaque d'un ouvrage. Ayant une jambe arrachée par l'éclatement d'un obus, la deuxième jambe criblée d'éclats, a attendu l'arrivée des brancardiers sans proférer la moindre plainte, donnant à tous l'exemple du sacrifice le plus pur. »

DÉCRET DU 8 JANVIER 1947

En ce qui concerne:

Robbes (Raymond), Santini (Ferdinand), Thomas (Robert), au lieu de: « Pour prendre rang du 22 juin 1944 », lire: « Pour prendre rang du 8 janvier 1947. »

Affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 28 janvier 1948 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1948 désignant les membres du cabinet du ministre de la défense nationale,

Arrête:

Article unique. — M. le général de brigade Cherriere (Paul-Raymond-Philippe), désigné comme directeur du cabinet militaire du ministre de la défense nationale par arrêté du 28 juillet 1948, rejoint, ces fonctions ayant pris fin, le commandement de la division d'Oran, auquel il a été nommé par décret du 28 janvier 1948.

Fait à Paris, le 16 septembre 1948.

PAUL RAMADIER.

Concours d'admission à l'école du service de santé militaire (section administrative) en 1948.

ÉPREUVES ORALES

La date de commencement des épreuves orales est fixée au 23 septembre 1948.

Les candidats des troupes coloniales déclarés admissibles, dont la liste est parue au *Journal officiel*, se présenteront à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (le Pharo) dans la journée du 21 septembre 1948.

Liste par ordre de mérite des élèves ayant satisfait aux examens de sortie de l'école polytechnique en 1948.

(Approuvée par décision n° 5479 SEFAG/CAB/EMP/CH.E., en date du 11 septembre 1948, du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre et air »).

1re DIVISION A

1 Morin (François-Pierre).
2 Rey (Jacques-Eugène).
3 Achille (Jean-Claude-François).
4 Mérot (Jean-Paul).
5 Gouni (Lucien).
6 Salva (Charles-Eugène).
7 Nouaille (Jacques-Henri).
8 Darmon (Michel-Lazare).
9 Rastoul (Henri-Léon-Louis).
10 Maurus (Robert-René-Edmond).
11 Brunschwig (Gérard-Charles).
12 Darmon (Gilbert-Isaac).
13 Bel-Ayche (Pierre-Joseph).
14 Thomas (Fernand-Jean-Jacques).
15 Amstutz (Pierre-François).
16 Galatoire-Malegaric (Henri-Charles-Jean).
17 Heanebique (Jean-Marie-René).
18 Serre (René-André-Henri).
19 Izabel (Marc-Gabriel).
20 Faucheron (Jean-Emile-Jacques).
21 Besnard (Albert-Louis).
22 Legrand (Maurice-Charles-Joseph).
23 Derome (Guy-Paul-Albert).
24 De Maréschal (Jean-Marie-Léon).
25 Duvaux (Yves).
26 Laplace (Bernard-Marie).
27 Lantieri (Jacques-Henri).
28 Lefebvre (Serge-Alfred-André).
29 Schmit (André-Camille-Louis-Albert-Jules).
30 Willm (Pierre-Henri).
31 Carneron (Jean-Marie-Alfred).
32 Nau (André-Lucien).
33 Pedrola (Georges-Raymond-François).
34 Jacquard (Albert-Marie-Joseph).
35 Hirsch (Bernard-Maurice).
36 Friberg (Jean-Marie-Eugène).
37 Chougnet (Pierre-Georges-Henri).
38 Delacroix (Jean-Fernand-Bengt).
39 Libbé (Francis-Auguste-Maurice).
40 Cauville (Roland-Julien-Pierre).
41 Lacout (Marcel-André).
42 Maitre (André-Jean).
43 Poggi (Jean-Jacques).
44 Hervio (Pierre-Jean-Louis).
45 Foliadi (Ion-Dimitri).
46 Gadelle (Félix-Lucien).
47 Bray (Lionel-Edmond-Clément).
48 Gelly (André-Jean).
49 Boucher (Henri-Maurice).
50 Serres (Robert-Jean).
51 Herry (Jean-Gabriel).
52 Slabodsky (Francis-Boris).
53 Faunières (Maurice-Michel).
54 Noual (Jean-Emile-André).
55 Roquepo (Philippe-Ferdinand).
56 Theron (Jean-Léon-Camille).
57 Pirat (Claude-Paul-Aimé).
58 Riday (Robert-Jean-Eugène).
59 Aulagnier (Jean).
60 Lemperière (François-Marie).
61 Demians (Jean-Eugène-Gabriel-Michel).
62 Melchior (Charles-René).
63 Conversy (François-Léon).
64 Jousseaume (Gérard-Pierre-Robert).
65 Bourseau (Jean-Claude-François).
66 Soubeyran (Robert-Charles-Abrahant).
67 De Castelnau (Pierre-Bernard-Jean).
68 Machabert (René-Maurice).
69 De Fromont de Bouaille (Pierre-Marie-Henri-Louis).
70 Hulschmitt (Georges-Henri).
71 Decossin (Jacques).
72 Flament (Jacques-Jean-Martial).
73 Guillaume (Michel-Pierre).
74 Oudin (Hubert-Auguste-Joseph).
75 Levy (Jacques-Julien).
76 De Foresta (Roger-Charles).
77 Bouffard (Michel-Yves-Marie).
78 Mesfries (Jean-René).
79 Naud (Claude-Jean).
80 Frappier (Jacques-André-Louis).
81 Vernos (Jean-Jacques).
82 Turquet de Beauregard (Georges-Gabriel-Marie).
83 Reinhart (Claude-Alain).
84 Rougier (Michel-Louis-Marie).
85 Jonon (Pierre-Georges).
86 Brerillon (Jean-Eugène-Pierre).
87 Chavet (Claude).
88 De Boysson (Alain-Charles-Pierre).
89 Dulau (Jean-Paul-Yvon).
90 Allard (Pierre-Henri-Auguste).
91 De Molleral du Jeu (François-Jean-Marie).
92 Leiffen (René-Louis-Jules).
93 Enaud (Lucien-Gilbert-Pierre).
94 Le Blanc (Claude-Gilbert).
95 Debuisson (Jacques-Albert).
96 Habib (Pierre-André).
97 Palayret (Bernard-José-Lucien).
98 De Montaigne de Poncins (Xavier-Georges).
99 Moullard (Maurice-Gabriel-Louis-Marie).
100 Benezech (Etienne-Francis).
101 Ramond (Jacques-Roger).
102 Michel (Jacques-Paul).
103 Delmas (Camille-René-Calixte).
104 Helias (Raymond-Georges).
105 Aubonnet (Armand-Georges).
106 Arbon (Jacques-Alfred-Sylvain).
107 Serdis (Michel-Joseph-Paul).
108 Jacquin (André-Maurice-Marie).
109 Martin (André-René-Julien).
110 Virnot (Alain-Dominique).
111 Gladet (Yves-Louis-Robert).
112 Buffet (Jean-Louis-Marie-Maurice).
113 Orbec (Georges-Marcel-Jean).
114 Couteaux (Bernard-Pierre-Marcel).
115 Guillaume (Noël-Joseph).
116 Gilet (Jean-Louis-Albert).
117 Grosseteie (Jean-André-Ernest).
118 Vercollier (Jacques-Joseph).
119 Girard (Robert).
120 Bouygues (Bernard).
121 Napoly (Jacques-André-Joseph).
122 Toulemonde (Jacques).
123 Fricout (Henry-Albert).
124 André (Pierre-Marcel).
125 Fevre (Pierre-Lucien-Louis).
126 De Feraudy (Jean-Jacques).
127 De Montety (Henri-Jacques).
128 Lemaire (François).
129 Pouget (Maurice-Frédéric).

1re DIVISION B

1 Deny (Louis-Henri-Pierre-Marie).
2 Naudet (Roger-Georges-Désiré).
3 Legrand (Gilles-Marie-François).
4 Caillou (Roger-Léon).
5 Osselet (Armand-Edmond-Olivier).
6 Mermet (Maurice-Louis).
7 Reboux (Paul-Louis-Roger).
8 Thedie (Jacques-Georges-René).
9 Clairet (Jean-Marcel).
10 Deschamps (Jacques).
11 Delaunay (Christian-Louis-André-Jean).
12 Legrand (Luc-Marie-Franc).
13 Faucheux (Pierre-René).
14 Elkouby (Joseph-Sauveur).
15 Deberge (Jean-Baptiste-Laurent).
16 Bhavsar (Christian-François).
17 Margier (Gilbert-Pierre).
18 Ernst (Maurice-Jules-François).
19 Morer (Marcel).
20 Pascal (Pierre-Charles-Louis-Jean).
21 Giscard d'Estaing (Valéry).
22 Platzer (Jean-Louis-Emmanuel).
23 Zanetto (André-Claude).
24 Tribole (Pierre).
25 Lucas (Pierre-Marie).
26 Noë (Michel-Henri-André).
27 Dollois (Jacques-Rémy).
28 Daviau (Gustave).
29 Hucher (Michel-Claude).
30 Moulon (Jean-Marie-Pierre-Léo).
31 Reynard (Georges-André-Camille-Alain).
32 Fouche (Lucien-Frédéric-Henri-Marcel).
33 Tourre (Robert - Henri - Louis - Gilbert-Hugues).
34 Bazerbes (Robert-Sébastien-Adolphe).
35 Alleaume (Jean-Henri).
36 Roussel (Jacques-Marie-Félix).
37 Bourachot (Pierre-Louis-Marie).
38 Guelfi (Pierre).
39 Justin (Jacques-Antoine).
40 Dupuy (Gaston-Marie-Bernard).
41 Feiman (Miguel-Paul-Henri).
42 Jarrosson (Régis-Marie-Marcel).
43 Daviaud (Henri-Louis-Jean-Joseph).
44 Bourdillon (Jacques-Marie-Marcel-André).
45 Duverny (Jean-André).
46 Boissier (Pierre-Jean-Marie).
47 Dufour (Henri-Marcel).
48 Tiphine (Jacques-André).
49 Cachin (André).
50 Lesage (Michel-Joseph-Emile).
51 Chereau (Dominique-Marie-Pierre).
52 Fourniol (Olivier-Michel).
53 Vacher (Jacques-Louis-Laurent).
54 Montel (Jean-Marius).
55 Alamercery (Jacques-Marie-Claude).
56 Escal (Jacques-Paul-Marcel).
57 Massard (Georges-Maurice-Charles).
58 Fouchier (Pierre-Eugène).
59 Portalier (Pierre).
60 Fleury (Didier).
61 Lacbre (Jean).
62 Baudet (Jacques-Marie-Edouard).
63 Mardon (Pierre-Georges-Jean).
64 Joly (René-Louis).
65 Boidart (Maurice-Jean-Marcel).
66 Dulibine (André-René).
67 Boyaux (François-Adolphe).
68 Houbas (Robert - Honoré - Bernard - Paul-Louis).
69 Dubois (Claude-Roger-Marcel).
70 Vignon (Philippe-Maurice-Marie).
71 Paget (Daniel-Louis-Clément).
72 Lefebvre (Jean-Eugène-Lucien).
73 Dubor (Jean-Louis-Alphonse).
74 Cabanie (Lucien-Albert-Joseph).
75 Berthault (Guy).
76 Masson (Jacques-Lucien-Yves).
77 Bulin (Jean-Marcel).
78 Couturier (Michel-Henry).
79 Pecoux (Pierre-Henri-Georges).
80 Grosjean (Michel-Henri).
81 Jacquemier (Claude-Paul).
82 Passerieux (Pierre-Etienne-Auguste).
83 Coudry (Yves-Didier).
84 Martin (Jacques-Lucien-Joseph).
85 Bourvillon (Francis-Gérard-Henri).
86 Lefebvre de Plinval-Salgues (Louis-Marie-Jean-Gabriel).
87 Chapuy (Joseph-Eugène).
88 Samaden (Guy-Henri).
89 Roquelle (Jean-Paul-François).
90 Alexandre (Maurice-Antoine).
91 Bulzbach (Daniel-François).
92 Libert (Bernard-Jean-Pierre).
93 Boumendil (Henri-Aaron).
94 Durand (Pierre).
95 Pilon (Jean-Marie-Georges).
96 Clarens (Jean-Gaston).
97 Harbonnier (André).
98 Aug (Georges-Eugène).
99 Maillard (Jean).
100 Pradier (Alain-Paul-Fernand).
101 Gallois (Jacques-Emile).
102 Pesqui (Robert-Marcel-Henri).
103 Dolle (François-Alfred-Gaston).
104 Gaussens (Pierre-Paul-Daniel).
105 Bouju (André-Louis-Maurice).
106 Bernaud (Claude-Victor).
107 Quint (Michel-Alexandre).
108 Killiger (Marcel-Ernest-Raymond).
109 Mercier (Guy-Louis-Léo).
110 Franier (André-Marcel).
111 Hure (Michel-Georges-Lucien).
112 Giroux (Jean-Marie-Henri).
113 Rivet (Pierre).
113 bis Dureault (Paul-Marie-André).
114 Bounine (Cabale-Jean).
115 Rabaud (Claude-Camille-Albert).
116 Sabatier (Roland-Félix-Henri).
117 Cormier (Pierre-Henri-Alfred).
118 Vigroux (Jean-Armand).
119 Cardot (Claude-Xavier).
120 Bommensath (Maurice-Bernard-Fernand).
121 Poumarat (Jean-Marie-Antoine).
122 Rouge (Sylvain-Jean-Marie-Lucien).
123 Castellanet (Georges-Pierre-Louis).
124 Gras (Bernard-Marie-François).
125 Gontard (Raymond).
126 Duprat (Henri-Jean-Antoine).
127 Mayer (François-Armand).
128 Boyer (Jacques-Marie-Henri-Jean).
129 Luthringer (Jean).
130 Arlet (Maurice-Henri-Marie).

MM. Jacquier et Delacour, qui n'ont pu être portés sur la présente liste de sortie de la promotion 1945, dont ils ont suivi les cours, se seraient classés sur la liste de la division A:

M. Jacquier, entre MM. Jacquard (34e) et Hirsch (35e); M. Delacour, entre MM. Frappier (80e) et Vernos (81e).

Liste des candidats admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique en qualité d'élèves titulaires français, à la suite du concours ouvert en 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 septembre 1948, page 9148, 2e colonne, 65e ligne, au lieu de: « Goldbery (Serge) », lire: « Golderg (Serge) ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Reclassement des passages à niveau, en ce qui concerne la mise en application du règlement unifié sur les passages à niveau.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer;

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944, ensemble les ordonnances subséquentes, en vertu duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit décret du 22 mars 1942 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local;

Vu le décret du 9 juin 1945 rendant applicable l'acte susvisé dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu l'ordonnance du 15 septembre 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1946 modifié par l'arrêté du 12 décembre 1947 prévoyant en son article 12 que sont abrogés les arrêtés relatifs au classement des passages à niveau des différents réseaux mais que toutefois les dispositions contenues dans ces textes continueront de porter effet jusqu'à ce que soit effectué le reclassement des passages à niveau;

Vu les propositions de la Société nationale des chemins de fer français, en date du 23 juillet 1948;

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Arrête:

Article unique. — Pendant la période transitoire qui suivra la mise en application par la Société nationale des chemins de fer français du règlement des passages à niveau jusqu'à l'application effective des dispositions prévues par l'arrêté du 31 janvier 1946, les prescriptions de ce règlement pourront se substituer, en ce qui concerne la manœuvre des barrières, aux prescriptions correspondantes des anciens arrêtés ministériels reproduits dans les arrêtés préfectoraux de classement encore en vigueur.

Fait à Paris, le 11 septembre 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
HENRI QUEUILLE.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 6 septembre 1948, M. Mialet, ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées à Saintes, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 1er septembre 1948, à la résidence de Perpignan, des services ci-après désignés, en remplacement de M. Morel, ingénieur en chef, appelé à un autre poste, savoir:

1° Service ordinaire des ponts et chaussées et service vicinal du département des Pyrénées-Orientales;

2° Service maritime du même département.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Attribution de certaines indemnités au personnel des écoles d'agriculture.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 45-931 du 4 mai 1945 validant et modifiant l'acte dit décret du 17 janvier 1942 relatif au fonctionnement financier des établissements d'enseignement agricole dotée de la personnalité civile;

Vu l'article 7, alinéa 1er, de l'ordonnance du 9 août 1944, portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est maintenu provisoirement en application l'acte dit arrêté du 17 janvier 1942 fixant les règles de comptabilité applicables aux établissements d'enseignement agricole dotés de la personnalité civile;

Vu l'arrêté du 5 juin 1947 modifié par l'arrêté du 24 mars 1948 fixant les conditions d'attribution de certaines indemnités au personnel des écoles d'agriculture;

Vu l'arrêté du 10 mai 1948 dotant de la personnalité civile l'école d'agriculture du Paraclet (Somme);

Vu l'arrêté du 16 juin 1948 portant nomination de l'agent comptable de l'école d'agriculture du Paraclet,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 5 juin 1947, modifié par l'arrêté du 24 mars 1948, sont complétés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — . . . . . .

Ecole d'agriculture du Paraclet (Somme), (à partir du 1er avril 1948): 43.400 F.

« *Art.* 2. — . . . . . .

Ecole d'agriculture du Paraclet (Somme), (à partir du 1er avril 1948): 28.000 F.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BERNARD VILLERS.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer:

Conseiller technique, chargé de la direction du cabinet.

M. Henri Desfougères, conseiller d'Etat.

Chef du cabinet.

M. René Robin, administrateur en chef des colonies.

Chargé de mission.

M. Jacques de Carbon-Ferrière, inspecteur des colonies.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 septembre 1948.

TONY RÉVILLON.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Taux des redevances à verser par les employeurs bénéficiaires de la main-d'œuvre immigrée par l'office national d'immigration.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 17 du décret du 26 mars 1946;

Vu l'arrêté du 10 septembre 1946,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux des redevances à verser par les employeurs bénéficiaires de la main-d'œuvre immigrée par l'office national d'immigration est fixé à 8.000 francs par travailleur immigrant de l'Europe occidentale.

Art. 2. — Le taux prévu à l'article 1er sera majoré des frais spéciaux de transport pour les travailleurs provenant de pays d'outre-mer ou situés hors de l'Europe occidentale.

Art. 3. — Le taux des redevances à verser par les employeurs pour l'immigration des ouvriers saisonniers sera fixé, sur proposition du directeur, par le conseil d'administration de l'office national d'immigration. La décision du conseil sera exécutoire si, dans le délai de huit jours francs, le ministre du travail et de la sécurité sociale ou le ministre des finances n'y fait pas opposition.

Art. 4. — Le directeur de l'office national d'immigration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur dès sa parution au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat au budget:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE GRUSON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
FERNAND GREGH.

Comité national de service social de la main-d'œuvre étrangère.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 1er juin 1945 portant codification des textes concernant les comités départementaux de service social de la main-d'œuvre étrangère;

Vu l'arrêté du 30 juin 1947 modifiant l'article 3 du titre III de l'annexe à l'arrêté du 1er juin 1945 et habilitant le directeur départemental

de la population à assister aux réunions de la commission de direction des comités départementaux de service social de la main-d'œuvre étrangère;

Vu l'arrêté du 27 août 1948 portant création de la commission nationale de la main-d'œuvre,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'annexe à l'arrêté du 1er juin 1945 est complété de la façon suivante:

TITRE VI

Comité national de service social de la main-d'œuvre étrangère.

« *Art.* 6. — Il est créé auprès de la direction de la main-d'œuvre du ministère du travail et de la sécurité sociale, un comité national de service social de la main-d'œuvre étrangère.

« Ce comité fonctionne comme sous-commission de la commission nationale de la main-d'œuvre.

« Ce comité comprend par moitié:

« *a*) Des membres représentant les administrations publiques intéressées, à savoir:

« Le directeur de la main-d'œuvre au ministère du travail et de la sécurité sociale;

« Le sous-directeur de la main-d'œuvre étrangère au ministère du travail et de la sécurité sociale;

« Le chef du 6e bureau de la sous-direction de la main-d'œuvre étrangère au ministère du travail et de la sécurité sociale;

« Le chef du 7e bureau de la sous-direction de la main-d'œuvre étrangère au ministère du travail et de la sécurité sociale;

« Trois représentants du ministère de la santé publique et de la population;

« Un représentant du ministère des affaires étrangères;

« Un représentant du ministère de l'intérieur.

« *b*) Des membres représentant le service social d'aide aux émigrants.

« Ceux-ci seront nommés par le ministre du travail et de la sécurité sociale sur proposition du service social d'aide aux émigrants.

« *c*) Au cas où des questions intéressant particulièrement d'autres départements ministériels seraient étudiées au comité national, leurs représentants pourront être appelés à y siéger avec voix consultative.

« *Art.* 7. — Le directeur de la main-d'œuvre est de droit président du comité national.

« La première vice-présidence est assurée par un des représentants du service social d'aide aux émigrants et la deuxième vice-présidence par un des représentants du ministère de la santé publique et de la population.

« En cas de partage de voix, celle du directeur de la main-d'œuvre, président du comité, est prépondérante.

« *Art.* 8. — Le comité national se réunit une fois par an sur convocation du directeur de la main-d'œuvre.

« *Art.* 9. — Le comité national a pour but de contrôler l'action des comités départementaux du service social, d'assurer la liaison entre ces organismes, et de présenter, le cas échéant, toutes suggestions qu'il estimera utiles en ce qui concerne les conditions d'accueil en faveur des travailleurs étrangers et de leur famille introduits en France. »

Art. 2. — Le directeur de la main-d'œuvre au ministère du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 septembre 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931, relatif aux travaux réservés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 août 1948:

Page 8105, 3e colonne, 19e ligne, au lieu de: « Puy-de-Dôme », lire: « Pas-de-Calais ».

Page 8107, 1re colonne, 12e ligne, ajouter: « N° 90, société M. A. F. C. A., sièges et ameublements. 31 à 35, rue Arago, à Puteaux ».

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1948 portant nomination de membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est complété ainsi qu'il suit:

Conseillers techniques.

M. Pierard (André), maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. Carrière (Louis), ancien élève de l'école polytechnique.

Chef du cabinet.

M. Goyard (Jean), inspecteur principal régional honoraire des contributions directes.

Chef adjoint du cabinet.

M. Dalloz (Pierre), ingénieur.

Attachés chargés des services parlementaires.

Mlle Sicard (Jeanne), agrégée de l'Université (Assemblée nationale).

M. Bauer (Frank), journaliste (Conseil de la République).

Chef du secrétariat particulier.

Mme Laclotte (Huguette), chargée de mission au ministère des finances.

Attaché de presse.

M. Dirlcq (Maurice), journaliste.

Attaché de cabinet.

Mlle Hoog (Thérèse), journaliste.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Directeur du cabinet.

M. Emmanuel Chalandon, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Chef de cabinet.

M. Yves Barton, administrateur civil au ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées, air).

Chefs adjoints.

Mme Marie Geoffray, chargée du secrétariat particulier.

M. André Lacave, percepteur.

Conseiller technique.

M. Maurice Samuel.

Chargé de mission.

M. Pierre Bellan.

Attachés.

M. Guy Dourlet (attaché parlementaire, Assemblée nationale).

M. Philippe Vayron (attaché parlementaire, Conseil de la République et Assemblée de l'Union française).

M. Louis Houy.

M. Claude Panier.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 12 septembre 1948.

Fait à Paris, le 17 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

Délégation de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 29 mai 1946 fixant les attributions du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Emmanuel Chalandon, conseiller référendaire à la cour des comptes, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des décrets, tous actes, décisions, ordonnances diverses de payement, de virement et de délégation, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions concernant le personnel.

Fait à Paris, le 17 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Pierre Couty, administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur de l'administration générale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des décrets, tous actes, décisions, toutes ordonnances de payement, de versement et de délégation, tous avis d'ordonnance, ainsi que tous ordres de recette et autres pièces comptables.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux services intéressés du ministère des finances et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Couty, administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur de l'administration générale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à qui délégation a été donnée par arrêté du 13 septembre 1948, délégation est donnée à M. Jean Dairic, sous-directeur, chargé des services financiers, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les ordonnances de payement et de virement, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recette.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Couty ou de M. Jean Dairic, délégation est donnée à M. Régnier, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer toutes les pièces visées à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nominations du président du conseil des ministres et des membres du Gouvernement, et notamment du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Perriès (Fernand), directeur des pensions et services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les décisions relatives aux affaires suivantes rentrant dans les attributions de ce service:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Suppressions ou réductions de pensions, prononcées par application des dispositions relatives à la revision des pensions abusives;

5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins ou ascendants;

6° Demandes d'emplois réservés.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perriès, délégation est donnée à M. Beaubois (Lucien), sous-directeur des pensions, à l'effet de signer les actes et décisions visés à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 13 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Mattei (Alexandre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur du contentieux, de l'état-civil et des recherches, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattei, délégation est donnée à M. Leopold-Leger (Raymond), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à la direction du contentieux, de l'état-civil et des recherches, à l'effet de signer les actes et décisions visés à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 13 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le général Rodes (Antoine-Auguste), commandant l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de l'institution nationale des invalides.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le général Rodes (Antoine-Auguste), commandant l'institution nationale des invalides, délégation est donnée à M. le médecin lieutenant-colonel Keller, médecin chef de l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les pièces visées à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 13 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. le médecin colonel Laurens (Jean), président de la commission consultative médicale, à l'effet de signer, au nom du ministre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de la commission consultative médicale.

Fait à Paris, le 13 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

Désignation d'un président suppléant de la commission instituée par l'arrêté du 10 juillet 1948.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1948 instituant une commission chargée d'élaborer le règlement d'administration publique prévue à l'article 11 de la loi n° 48-337 du 27 février 1948;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1948 désignant les membres de la commission,

Arrête:

Article unique. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Latournerie, conseiller d'Etat, président, la présidence de la commission instituée par arrêté du 10 juillet 1948, est assurée par M. Perriès, directeur des pensions et des services médicaux.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population.

Le sous-secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés:

Chef de cabinet.

M. Georges Paques, ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de l'Université.

Chef adjoint de cabinet.

M. Gaston Charnay.

Chef du secrétariat particulier.

M. Roland Bernard-Curtil, docteur en droit.

Attaché.

M. Claude Morineau.

Fait à Paris, le 12 septembre 1948.

JULES CATOIRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du samedi 18 septembre 1948.

A neuf heures trente. 1re SÉANCE PUBLIQUE

Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagement de certains impôts. (Nos 5172-5187. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres d'une commission.

2. — Suite du débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagement de certains impôts. (Nos 5473-5487. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Séance du samedi 18 septembre 1948.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Pouyet, jusques et y compris M. de Raulin-Laboureur.

Tribunes. — Depuis M. Jeanmot, jusques et y compris M. Krieger.

Rapport mis en distribution le 18 septembre 1948.

No 5487. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant création de ressources nouvelles et aménagements de certains impôts.

Commission des finances.

3e séance du jeudi 16 septembre 1948.

Présents. — MM. Auguet, Barangé (Charles), Blocquaux, Burlot, Coty, Dagain, Denais (Joseph), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Laniel, Mendès-France, Paumier, Prigent (Robert), Ramette, Ribeyre, Rigal (Eugène), Taillade, Tinguy (de), Truffaut.

Excusé. — M. Marcel David.

Suppléants. — MM. Benoist (Charles) (de M. Gresa), Cartier (Marius) (de M. Meunier [P.]), Morand (de M. Garcia), Montagnier (de M. J. Duclos), Juge (de M. Dupuy), Lareppe (de Mme Duvernois), Bartolini (de M. Pronteau), Hugues (de M. Daladier), Lecourt (de M. Buron), Farine (de M. Gabelle), Defferre (de M. David [M.]), Allonneau (de M. Gozard), Mme Lefebvre (de M. Abelin), MM. Savard (A.) (de M. Tourtaud), Sion (de M. Charlot), Desson (de M. Aubry).

1re séance du vendredi 17 septembre 1948.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Blocquaux, Burlot, Coty, Dagain, Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Faure (Edgar), Frédéric-Dupont, Garcia, Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Laniel, Mendès-France, Meunier (Pierre), Paumier, Prigent (Robert), Ramette, Ribeyre, Rigal (Eugène), Taillade, Tinguy (de), Truffaut.

Suppléants. — MM. Bartolini (de M. Tourtaud), Benoist (Charles) (de M. Gresa), Chastellain (de M. Pinay), Defferre (de M. Gozard), Farine (de M. Gabelle), Lecourt (de M. Buron).

2e séance du vendredi 17 septembre 1948.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Blocquaux, Burlot, Coty, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Faure (Edgar), Frédéric-Dupont, Gabelle, Garcia, Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Laniel, Mendès-France, Meunier (Pierre), Paumier, Prigent (Robert), Ramette, Ribeyre, Rigal (Eugène), Taillade, Tinguy (de), Truffaut.

Assistait en outre à la séance. — M. Zunino.

Suppléants. — MM. Allonneau (de M. Gozard), Bartolini (de M. Tourtaud), Benoist (Charles) (de M. Gresa), Farine (de M. Buron).

Commission du suffrage universel du règlement et des pétitions.

Séance du vendredi 17 septembre 1948.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Bour, Bouxom, Chastellain, Cristofol, Defos du Rau, Demusois, Desson, Djemad, Dreyfus-Schmidt, Dumet (Jean-Louis), Gosset, Jeanmot, Lecacheux, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazuez, Schauffler, Viard.

Suppléants. — MM. Archidice (de M. Valentino); Bèche (de M. Jaquet); Borra (de M. Hussel); Mme Braun (de M. Llante); MM. Cartier (de M. Ramette); Castéra (de M. Villon); Chassaing (de M. Paul Bastid); Defferre (de Mme Lempereur); Dienesch (de M. Dominjon), Finet (de Mme Peyroles); Gervolino (de M. Edouard Bonnefous); Mme Ginollin (M. Péron); MM. Gros (de M. Jacques Duclos); Hugues (de M. Giacobbi); Juge (de M. Citerne); Juglas (de M. Rejlle-Soult); Mlle Lamblin (de M. Lucas); MM. Lozeray (de M. André Mercier); Malbrant (de M. Castellani); A. Petit (de M. Girard); Sigrist (de M. Beauquier); Silvandre (de M. Leenhardt).

Convocation de commission.

La commission de l'intérieur se réunira le samedi 18 septembre 1948 à seize heures (local de la commission no 207):

Nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Benchennouf, démissionnaire, pour le projet de loi (no 5353) relatif au statut des personnels de police.

Réunions des commissions du samedi 18 septembre 1948.

Commission d'enquête sur le vin, à onze heures. — Local no 232.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local no 207.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du samedi 18 septembre 1948.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres de l'Assemblée de l'Union française correspondant au tiers de la représentation du royaume du Cambodge et du royaume du Laos. (Application des articles 2 (alinéa 3), 5 et 11 de la loi organique du 27 octobre 1946 et de la résolution du 15 septembre 1948.)

2. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention financière franco-libanaise signée le 24 janvier 1948 par Son Excellence le ministre des affaires étrangères de la République française et Son Excellence le ministre des affaires étrangères de la république libanaise (Nos 521 et 687, année 1948. — M. Landry, rapporteur; et No 719, année 1948, avis de la commission des affaires étrangères. — M. Brizard, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exercice de certaines fonctions dans les entreprises nationalisées (Nos 876 et 896, année 1948. — M. Carles, rapporteur; et No 929, année 1948, avis de la commission de la production industrielle. — M. Pairault, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1948 (No 955, année 1948. — M. Dorey, rapporteur général.

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la garantie des titres néerlandais circulant en France. (Nos 897 et 915, année 1948. — M. Monnet, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, concernant la liquidation de biens, droits et intérêts italiens en Tunisie. (Nos 873 et 921, année 1948. — M. Colonna, rapporteur; et no , année 1948, avis de la commission des finances. — M. , rapporteur; et no , année 1948, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Brizard, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, fixant les taux de compétence applicables aux réclamations concernant les indemnités de réquisition. (Nos 858 et 909, année 1948. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à fixer les droits à traitement des fonctionnaires suspendus de leurs fonctions pour activité antinationale et réintégrés dans leur emploi. (No 728, année 1948. — M. rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au taux de compétence de diverses juridictions en Algérie. (Nos 805 et 951, année 1948. — M. Rogier, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant certaines dispositions du code du travail aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. (Nos 806 et 906, année 1948. — M. Caspary, rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant le Président de la République à ratifier plusieurs conventions adoptées par la conférence internationale du travail (sessions maritimes) en 1936 à Genève et en 1946 à Seattle. (Nos 843 et 935, année 1948. — M. Bocher, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant les dispositions des articles 116 et 119 de la loi du 13 décembre 1926 (code du travail maritime). (Nos 859 et 936, année 1948. — M. Bocher, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Plait jusques et y compris M. Reverbori.

Tribunes. — Depuis M. Richard jusques et y compris Mlle Trinquier.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 18 septembre 1948.

No 946. — Proposition de loi de Mme Jacqueline Thome-Patenôtre tendant à compléter l'article 76 de la loi d'urbanisme.

No 947. — Rapport de M. Julien Brunhes sur le projet de loi réglementant l'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans les affaires locales.

N° 951. — Rapport de M. Rogier sur le projet de loi relatif au taux de compétence de diverses juridictions en Algérie.

N° 954. — Rapport de M. Rogier sur le projet de loi portant déclassement d'une partie des fortifications d'Orléansville.

N° 959. — Rapport de M. Menu sur le projet de loi reconduisant l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1948.

N° 960. — Rapport de M. Dorey sur le projet de loi portant modification des autorisations d'engagement de dépenses et des crédits prévus par la loi du 21 mars 1948.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du vendredi 17 septembre 1948.

Présents. — M. Armengaud, Mme Brion, MM. Brizard, Gadoin, Gargominy, Merle (Toussaint), Molinié, Novat, Rochereau.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du vendredi 17 septembre 1948.

Présents. — MM. Baron, Djaument, Mlle Dumont (Mireille), Janton, La Gravière, Victoor.

Excusés. — MM. Amédée Guy, Morel, Mme Saunier.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du vendredi 17 septembre 1948.

Présents. — MM. Léo Hamon, Larribère, Rogier, Trémintin, Vanrullen, Vignard (Valentin-Pierre).

Suppléants. — MM. Carles (de M. Hocquard), Fournier (de M. Hyvrard), Gargominy (de M. Rehault).

Convocation de commission.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le samedi 18 septembre 1948, à onze heures (local n° 202) :

I. — Examen du projet de loi (n° 5282 A. N.), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (élévation des plafonds). Désignation d'un rapporteur.

II. — Questions diverses.

Réunions du samedi 18 septembre 1948.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures. — Local n° 202.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances l'Union des propriétaires belges, ayant son siège à Bruxelles, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 23 juillet 1948) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France métropolitaine à raison des agences qui y sont ou seront exploitées (sauf pour la branche « Vie »), et notamment de l'agence établie à Lille, 60, rue Nationale, pour: 1° l'assurance directe contre les risques d'incendie dans les départements du Nord, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges; 2° la réassurance des risques de toutes branches (Vie exceptée) dans la France métropolitaine.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours (école nationale d'agriculture de Rennes).

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert le 11 octobre 1948, à quatorze heures, à l'école nationale d'agriculture de Rennes, pour le recrutement d'un chef de travaux de zootechnie à cet établissement.

Tous renseignements concernant l'organisation de ce concours pourront être fournis sur demande adressée au ministère de l'agriculture (direction de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e), où les candidatures seront reçues jusqu'au 30 septembre 1948.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la trente-cinquième semaine du 28 août au 3 septembre 1948. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1948 — Recettes évaluées	1947 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1948 — En valeur absolue	1948 — Pourcentage	1947 — En valeur absolue	1947 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.469.150	1.209.375	259.775	21,5		
Bagages et consigne	44.120	29.683	14.437	48,6		
Colis postaux, petits colis	144.930	87.666	57.264	65,8		
Marchandises (détail et wagons)	2.913.530	1.777.956	1.135.574	63,9		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	4.571.730	3.104.680	1.467.050	47,8		

II. — Evaluation des recettes au 3 septembre 1948.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 juin 1948	RECETTES évaluées du 1er juillet au 3 septembre 1948	TOTAL des recettes du 1er janvier au 3 septembre 1948	RECETTES comptables du 1er janvier au 3 septembre 1947	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1948 — En valeur absolue	1948 — Pourcentage	1947 — En valeur absolue	1947 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	23.780.285	14.246.819	38.027.104	28.774.501	9.252.603	32,2		
Bagages et consigne	551.554	354.014	905.568	544.105	361.463	66,4		
Colis postaux, petits colis	4.299.225	1.207.380	5.506.605	2.891.517	2.615.088	90,4		
Marchandises (détail et wagons)	83.694.601	25.763.577	107.458.178	52.132.646	57.325.532	110		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	112.325.665	41.571.790	153.897.455	84.342.769	69.554.686	82,5		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

DOCKS DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS.
SIÈGE SOCIAL: VICHY, 2, RUE MARÉCHAL-LYAUTEY
R. C.: Cusset 7084.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 5 1/2 0/0 1947 sont informés que la société usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats au premier amortissement prévu pour le 1er novembre 1948.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 14 décembre 1947.*)

COMPAGNIE GENERALE DES MOTEURS

ANCIENNEMENT
Compagnie lilloise de moteurs.
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
65, RUE MARIUS-AUFAN, A LEVALLOIS (SEINE)
R. C.: Seine, n° 232643 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 1/2 0/0 1948, de 25 millions de francs nominal, représenté par 5.000 obligations de 5.000 F nominal, amortissables en vingt ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er mai 1949	143
2	— 1950	151
3	— 1951	160
4	— 1952	168
5	— 1953	178
6	— 1954	187
7	— 1955	198
8	— 1956	209
9	— 1957	220
10	— 1958	232
11	— 1959	245
12	— 1960	258
13	— 1961	273
14	— 1962	288
15	— 1963	303
16	— 1964	320
17	— 1965	338
18	— 1966	356
19	— 1967	376
20	— 1968	397
Total		5.000

Société Agricole de Roquefort

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE SAINT-FLORENTIN, PARIS
R. C.: Saint-Affrique, n° 131.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 0/0 1948 de 20 millions de francs nominal, représenté par 4.000 obligations de 5.000 F nominal, amortissables en vingt ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	15 août 1949	109
2	— 1950	115
3	— 1951	122
4	— 1952	130
5	— 1953	137
6	— 1954	146
7	— 1955	154
8	— 1956	163
9	— 1957	173
10	— 1958	184
11	— 1959	195
12	— 1960	206
13	— 1961	219
14	— 1962	232
15	— 1963	246
16	— 1964	261
17	— 1965	276
18	— 1966	293
19	— 1967	310
20	— 1968	329
Total		4.000

"L'AIR LIQUIDE"

SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE

AU CAPITAL DE 773.044.800 F
SIÈGE SOCIAL: PARIS, 75, QUAI D'ORSAY
R. C.: Seine n° 53868.

Obligations 4 1/2 0/0 émises en 1941.

La société L'Air liquide a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 120 obligations qui devait être effectué pour le 15 octobre 1948, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 21 avril 1942

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursés au 31 août 1948.

Deuxième tirage de 1943.

3.054 — 3.055 — 6.998 — 6.999 — 8.181 à 8.184 8.190

Troisième tirage de 1944.

1.544 à 1.547

Quatrième tirage de 1945.

3.316 à 3.319 — 3.701 et 3.702 — 3.708 et 3.709 — 6.038 6.614 et 6.615 — 7.061 à 7.055 — 7.058 et 7.059 — 7.581 à 7.584.

Cinquième tirage de 1946.

272 à 280 — 1.835 — 1.837 à 1.840 — 2.221 à 2.230 — 3.114 et 3.115 — 3.501 à 3.507 — 5.135 — 5.137 et 5.138 — 5.761 à 5.770 — 5.846 à 5.848 — 6.253 — 6.256 et 6.257.

Obligations 4 0/0 émises en 1945.

Troisième tirage.

La société L'Air liquide a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 200 obligations qui devait être effectué pour le 1er novembre 1948, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 5 décembre 1945.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Obligations 4,25 0/0 émises en 1946.

Deuxième tirage.

La société L'Air liquide a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 650 obligations qui devait être effectué pour le 1er novembre 1948, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 21 novembre 1946.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Etablissements Lyonnais Rochet-Schneider

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 48 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: LYON, 57-59, CHEMIN FEUILLAT
Registre du commerce: Lyon B 1561

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 8.000 obligations 5 1/4 0/0 1947 de 5.000 F, la Société des établissements lyonnais Rochet-Schneider, a racheté en Bourse 123 obligations, correspondant à l'annuité prévue au tableau d'amortissement de l'emprunt pour le 15 octobre 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 25 novembre 1947.*)

Brasserie de Vezelise

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 septembre 1948: page 9003, 1re colonne, Obligations 5 0/0 1930, tirage 1947, 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « 3.421 », lire: « 3.431 ».

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 5 juin 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Italia (Joseph) et son épouse Lopez (Lucie), ordonnance de mise sous séquestre du 7 août 1945.

Par ordonnance en date du 11 mars 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Lovotti (Jean), ordonnance de mise sous séquestre du 3 août 1945.

Par ordonnance en date du 4 juin 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Sakings (Charles), ordonnance de mise sous séquestre du 17 août 1946.

Par ordonnance en date du 22 juillet 1947, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Chambert (Emmanuel), ordonnance de mise sous séquestre du 7 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 2 janvier 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Solamito (Felice), ordonnance de mise sous séquestre du 11 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 10 juillet 1945, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Rolta (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 27 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 4 juin 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Colleuil (Alexis), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1946.

Pra ordonnance en date du 20 juin 1947, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gerbaud (Pierre), ordonnance de mise sous séquestre du 8 août 1945.

Par ordonnance en date du 20 février 1947, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Romano (Marguerite), ordonnance de mise sous séquestre du 29 août 1945.

Pr ordonnance en date du 4 mars 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Javid (Louis), ordonnance de mise sous séquestre du 8 septembre 1945

Par ordonnance en date du 29 mai 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Malandra (Ulysse), ordonnance de mise sous séquestre du 11 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 1er avril 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Rolta (Zaverio), ordonnance de mise sous séquestre du 27 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 17 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement ou indirectement ou par personne interposée à l'organisme allemand Zentral Handelgesellschaft Ost Land W. Absatz de Berlin; donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944.

Par ordonnance en date du 28 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Lainé (Georges-Lucien), domicilié 10, rue Lagrange, Paris (5e), ordonnance de mise sous séquestre du 26 février 1945.

Par ordonnance en date du 27 août 1948, le président du tribunal de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée Nouveautés, 82, boulevard Soult, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 19 juin 1945.

Par ordonnance en date du 27 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Haimos (Louis), 117, boulevard Malesherbes, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 30 juin 1945.

Par ordonnance en date du 27 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée Marché Haussmann, 8, plac de l'Opéra, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 6 février 1945.

Par ordonnance en date du 27 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Driguet (Gabriel), 15, rue Poliveau, à Paris (5e), ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 28 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Jaunet (Camille), 3, rue des Tournelles, à l'Hay-les-Roses Seine), ordonnance de mise sous séquestre du 2 avril 1946.

Par ordonnance en date du 27 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme Crédit textile industriel, 8, place de l'Opéra, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 6 février 1945.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 10 novembre 1945 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant au sieur Bergeron (Léo), négociant en eaux-de-vie à Cognac, et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 28 décembre 1944 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux époux Ivaldi-Mitterand, négociants à Jarnac, et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 19 décembre 1944 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant au sieur Fouché (Albert) et la dame Bocqueer, son épouse, demeurant à Cognac, et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 19 décembre 1944, plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux époux Labarde-Sial, demeurant au Coteau, à Saint-Brice (Charente), et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 19 décembre 1944 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant à la dame Daudet, veuve Rainaud, aux Métairies (Charente), et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 19 décembre 1944 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant au sieur Rainaud-Vernaud et à la dame Alexandre, son épouse, demeurant aux Métairies (Charente), et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 19 décembre 1944 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant au sieur Ferrand (Paul) et à la dame Mesnard, son épouse, demeurant aux Métairies (Charente), et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 28 décembre 1944 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant à la société en nom collectif Brunet et Ce, à Cognac, et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 28 décembre 1944 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant à la société A. Rodde et Ce, à Châteaubernard, et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 8 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Cognac a donné mainlevée de l'ordonnance en date du 28 décembre 1944 plaçant sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant au sieur Brunet (Maurice) et à la dame Touzinaud, son épouse, domiciliés à Cognac, ou à leurs héritiers, et qui avait confié ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne de son directeur départemental

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Versailles a donné mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 2 janvier 1945 sur les biens et intérêts sis sur l'arrondissement de Versailles appartenant au sieur Lamperti (Pierre), demeurant à Saint-Cloud, 20, avenue Duval-le-Camus.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Versailles a donné mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 3 avril 1946 sur les biens et intérêts situés dans l'arrondissement de Versailles et appartenant au sieur Valsecchi (Angelo-Primo), et notamment sur sa créance de la société d'assurances L'Union industrielle.

Par ordonnance du préshient du tribunal civil de Versailles en date du 22 avril 1948, mainlevée a été donnée du séquestre établi par ordonnance du 13 mars 1945 sur les biens et intérêts situés dans l'arrondissement de Versailles et appartenant à Moyana (Angelo), et notamment sur ses biens mobiliers et immobiliers dont un compte de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq francs au Crédit lyonnais.

Par ordonnance en date du 7 mai 1948, le président du tribunal civil de Versailles a donné mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 19 décembre 1944 sur les biens et intérêts situés sur l'arrondissement de Versailles et appartenant à Brancaccio (Henri), domicilié 20, rue des Ecoles, à Rueil-Malmaison.

Par ordonnance en date du 7 mai 1948, le président du tribunal civil de Versailles a donné mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 2 janvier 1945 sur les biens et intérêts situés dans l'arrondissement de Versailles et appartenant à la Maison des Italiens de Seine-et-Oise, 7, avenue Beauséjour, à Rueil-Malmaison.

Par ordonnance en date du 7 mai 1948, le président du tribunal civil de Versailles a donné mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 13 novembre 1945 sur les biens et intérêts situés sur l'arrondissement de Versailles et appartenant au sieur Binda (Angelo), ayant demeuré à Meudon, 5, allée de Reffye.

Par ordonnance en date du 6 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Saverne a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Wachtel (Frédéric), demeurant à Molsheim, rue de la Source, ordonnance de mise sous séquestre du 30 octobre 1946.

Par jugement en date du 25 août 1948, le tribunal civil de Châteauroux a donné mainlevée du séquestre apposé le 8 juillet 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Augros (Jules), quincailler, demeurant rue Grande, à Valençay (Indre).

Demandes de changement de nom

M. Dominique (Jean), dit Cabannes, né le 25 juin 1923, à Lyon, et y demeurant, 26, rue Thibaudière, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Dominique celui de Cabannes.

M. David Schkopek, né à Paris, le 1er novembre 1903, demeurant 34, rue de Maubeuge, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux pour lui et sa fille Christiane, née à Paris, le 21 mai 1938, afin de substituer à son nom patronymique actuel celui de David Sopèque.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 avril 1948: page 3751, 3e colonne, 3e insertion, 5e ligne, au lieu de: « Benlo », lire: « Benlot ».

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

14 octobre 1946. Déclaration à la préfecture de Cayenne. Société des médaillés militaires, section Guyane. But: créer des liens de solidarité entre les décorés de la médaille militaire et leur procurer ainsi qu'à leur famille une aide matérielle et morale. Siège social: 71, avenue Général-de-Gaulle, Cayenne.

---

24 octobre 1946. Déclaration à la préfecture de la Guyane française. Société de culture physique et littéraire Kong-Fa. But: études gymnastiques, sportives et littéraires. Siège social: 39, rue François-Arago, à Cayenne.

1er juin 1948. Déclaration à la préfecture de Cayenne. Association de jeunesse Saint-Georges. But: entretenir la jeunesse dans le chemin de l'honneur, de la discipline et de la morale. Siège social: Cayenne.

---

18 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association des résistants de la radiodiffusion française et internés pour faits de résistance. But: resserrer les liens d'amitié nés dans la clandestinité, défendre les membres de l'association. Siège social: 107, rue de Grenelle, Paris.

---

19 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. Amicale sportive de la Queue-en-Brie. But: encourager, diriger et contrôler les sports athlétiques et exercices d'éducation physique. Siège social: mairie de la Queue-en-Brie.

---

19 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. Centre laïque des auberges de la jeunesse, fédération normande. But: regrouper les jeunes travailleurs qui veulent organiser en commun leurs loisirs par la formation de clubs éducatifs et de plein air. Siège social: 23, rue Lenormand, Condé-sur-Noireau.

---

19 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Les Amis de l'Étoile fontenaysienne. But: appui moral et financier. Siège social: café du Sport, 20, rue de la République, Fontenay-le-Comte.

---

19 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. Amicale des chasseurs et propriétaires de Pleumeur-Bodou. But: exercice de la chasse sur le territoire de Pleumeur-Bodou, sa réglementation, sa garderie, etc. Siège social: mairie de Pleumeur-Bodou.

---

20 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. Société de chasse communale de Saint-Jacques-des-Arrêts. But: protection du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Saint-Jacques-des-Arrêts.

---

20 août 1948. Déclaration à la préfecture de Vesoul. Amicale de Saint-Hubert. But: réprimer le braconnage, faciliter le repeuplement du gibier, réglementer la chasse, louer ou réserver les chasses au profit des adhérents. Siège social: mairie de Ray-sur-Saône.

---

20 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Société des fêtes de la Madeleine-de-Guérande. But: développer le commerce local en organisant des fêtes à la Madeleine-de-Guérande. Siège social: café Pereon, bourg de la Madeleine-de-Guérande.

---

21 août 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. Association familiale ouvrière de Laon. But: grouper les familles appartenant au milieu populaire. Siège social: 31 *bis*, boulevard Michelet, Laon.

---

22 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Meuse. Association communale de chasse de Beurey-sur-Saulx. But: réglementation de la chasse, protection du gibier. Siège social: M. Thirion, président.

---

22 août 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Cercle laïque de la Mulatière. But: aider matériellement et moralement les œuvres laïques, les encourager, favoriser l'éducation populaire dans tous les domaines, aider les familles dont les enfants fréquentent l'école laïque. Siège social: chemin de la Bastéro, la Mulatière.

---

23 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Société de chasse du Chatenay. But: exercice de la chasse et tout ce qui s'y rattache. Siège social: M. Auger (Gabriel), Saint-Valérien, au Chatenay.

---

24 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Comité des fêtes de Croix-de-Vie. But: organisation de fêtes locales dans la commune. Siège social: mairie de Croix-de-Vie.

---

24 août 1948. Déclaration à la préfecture du Var. Football-club des fonctionnaires varois. But: exercices physiques et football. Siège social: préfecture du Var.

---

24 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. La Saint-Hubert montbrunoise. But: répression du braconnage. Siège social: mairie de Montbrun.

---

25 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. Compagnie des feux follets. But: développer l'amour de la scène et le talent des artistes amateurs. Siège social: 46, rue Gabrielle-Josserand, Paulin.

---

25 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. Association pour la restauration et l'entretien des croix de la commune d'Ault. But: restauration et entretien des croix de la commune d'Ault et de celle de ladite commune transportée sur celle de la Croix-au-Bailly. Siège social: rue des Fonts-Bénits, 12, à Ault.

---

25 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. Association d'éducation populaire Saint-Yves. But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire, notamment les réunions d'études, conférences, séances récréatives, cinématographiques, musicales, sports, colonies de vacances, etc. Siège social: patronage à Plounéou.

---

26 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. Société de chasse de Priziac. But: assurer une action commune de ses membres dans l'intérêt général de la chasse, répression du braconnage, défense des intérêts des chasseurs. Siège social: chez M. Le Bail, au bourg de Priziac.

---

26 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. Association familiale rurale de Rebeuville. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Rebeuville.

---

26 août 1948. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Amicale de secours aux vieux travailleurs et aux infirmes de Dombasle. But: venir en aide à tous les vieux et infirmes nécessiteux. Siège social: mairie de Dombasle.

---

27 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Association communale de chasse de Marsac-sur-Don. But: mise en commun des droits de chasse appartenant à ses membres ou acquis par l'association, protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Marsac-sur-Don.

27 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. Société de chasse d'Échevronne-Fussey. But: répression du braconnage, réglementation de la chasse, repeuplement du gibier. Siège social: mairie d'Échevronne.

27 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association pour l'étude et le contrôle des matériels utilisés en brasserie et malterie. But: étude et contrôle en vue du perfectionnement des matéries de brasserie et de malterie. Siège social: 25, boulevard Malesherbes, Paris.

28 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. Association d'éducation populaire de l'école catholique de Montenay. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement de l'école de Montenay. Siège social: école libre de Montenay.

30 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. Association d'éducation populaire de Bas-et-Lezat. But: création, entretien, développement d'œuvres d'éducation populaire, d'écoles et d'établissements d'enseignement privé, de patronage, d'œuvre postscolaire de toute nature et de tout ce qui s'y rattache directement ou indirectement. Siège social: école de Bas-et-Lezat.

30 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Guelma. Association sportive des polices de Souk-Ahras. But: faciliter à ses membres la pratique de l'éducation physique. Siège social: commissariat de police, à Souk-Ahras.

30 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. Société de chasse Le Rallye du Sauget. But: répression du braconnage, repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles. Siège social: domicile du président, Ville-du-Pont.

31 août 1948. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. Association mixte des propriétaires et chasseurs de Chevannes. But: réglementation de la chasse, protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Chevannes.

31 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. Association d'éducation populaire de la Souche et Saint-Louis-la-Souche. But: gestion de l'école libre. Siège social: quartier de l'Église, la Souche.

31 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. Éducation populaire de Cayres. But: éducation, instruction, fonctionnement d'une école libre. Siège social: école privée de Cayres.

31 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. Office des étudiants d'outre-mer. But: aide aux étudiants originaires d'Asie, d'Afrique et des Antilles. Siège social: 18, rue Cassette, Paris.

1er septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. Société intercommunale de chasse de Plélauff et de Lescouët-Gouarec. But: location des terrains de chasse, exercice en commun de la chasse sur les terrains loués, protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de Plélauff.

1er septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. Les Nemrods de Chigny. But: défense du gibier contre le braconnage, favoriser le repeuplement. Siège social: chez le président M. Watier, à Chigny-les-Roses.

1er septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. Association sportive montblanaise. But: intéressement aux sports. Siège social: café de France, à Montblanc.

1er septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. Association des secrétaires et sténodactylographes des Alpes-Maritimes. But: aide morale et instructive aux adhérents. Siège social: 23, boulevard du Jeu-de-Ballon, Grasse.

1er septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. Syndicat de chasse de Senille. But: amélioration de la chasse et la protection du gibier. Siège social: mairie de Senille.

2 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. Club des supporters du sporting-club dijonnais. But: aider moralement et financièrement le sporting-club dijonnais et recueillir legs et dons. Siège social: café de la Concorde, Dijon.

2 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. Amicale sportive de Saint-Michel-de-Veisse. But: développement de tous les sports en général et en particulier du football et du cross. Siège social: mairie de Saint-Michel-de-Veisse.

2 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Société de chasse du Chaffal. But: réglementation de la chasse, protection des récoltes. Siège social: mairie du Chaffal.

2 septembre 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association d'entr'aide du personnel des établissements Guillotte, de Villeurbanne. But: entr'aide sociale sous toutes ses formes à l'exclusion de toutes questions professionnelles. Siège social: 38, rue Poizat, à Villeurbanne.

3 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. Société de chasse de la commune de Saint-Anne-Villerable-Crucheray-Vendôme. But: organisation de la chasse et conservation du gibier. Siège social: mairie de Saint-Anne

3 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. Société de chasse communale de Locarn. But: répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, repeuplement du gibier, etc. Siège social: mairie de Locarn.

3 septembre 1948. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. La Société des chasseurs, propriétaires et fermiers de Lhopiteau. But: syndiquer les propriétaires, cultivateurs et habitants du hameau de Lhopiteau, organiser la chasse, la protection des propriétés et des récoltes. Siège social: M. Leroy, Lhopiteau, commune de Voves.

3 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. Association d'éducation populaire de l'école catholique de Bonchamp-lès-Laval. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement de l'école catholique de Bonchamp-lès-Laval. Siège social: école libre des filles de Bonchamp.

4 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Creuse. Union sportive du cours complémentaire de Guéret. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: école de garçons, place Varillas, Guéret.

4 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Indre. L'Union des élus municipaux et cantonaux socialistes du département de l'Indre. But: entr'aide entre ses membres et étude des programmes municipaux et cantonaux. Siège social: boulevard Arago, Châteauroux.

4 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Association des familles nombreuses et chefs de famille de Pougues-les-Eaux. But: veiller aux intérêts moraux et matériels de la famille sur le plan social et scolaire et poursuivre sans relâche la réalisation d'une politique familiale destinée à renforcer la constitution du foyer légitime. Siège social: mairie de Pougues-les-Eaux.

4 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de Pau. Association Sainte-Foix. But: éducation physique et sports. Siège social: presbytère de Morlaas.

6 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. Les Chasseurs d'Haraucourt. But: réglementation locale de la chasse, repeuplement en gibier. Siège social: M. Peignier, à Haraucourt

6 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Amicale nelligzmise. But: organisation et amélioration de la chasse, constitution de réserve de chasse. Siège social: hôtel du Cheval-Blanc, à l'Ile-d'Elle.

6 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Comité interprofessionnel du logement de la région havraise. But: étude de toutes questions concernant le problème du logement et l'information de ses adhérents. Siège social: 8, place Jules-Ferry, le Havre.

6 septembre 1948. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Syndicat de chasse de Monnaie. But: répression du braconnage, protection du gibier et défense des intérêts des chasseurs. Siège social: salle communale de Monnaie.

7 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. Centre de protection de l'enfance de Blamont. But: protection de l'enfance en général et particulièrement des nourrissons et enfants jusqu'à l'âge de cinq ans. Siège social: 19, rue de Rigny, Nancy.

7 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Club sportif Standard change de titre et devient Esso-Sports. Siège social: 72, rue Abbé-de-l'Epée, à Bordeaux.

7 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. Minelec-Sports d'Hostens. But: pratique des sports. Siège social: M. Besson, président, centrale électrique, à Hostens.

7 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. Association corporative des établissements François Mazurel frères. But: pratique des exercices physiques et notamment du football-association. Siège social: 21, rue de Wailly, Tourcoing.

8 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. Association familiale rurale de Velaine-en-Haye et Sexey-les-Bois. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Velaine-en-Haye.

9 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. Société civile des droits de chasse de Coulommes-la-Montagne. But: favoriser la protection, le repeuplement du gibier, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Coulommes-la-Montagne.

9 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Ligue motocycliste régionale de Guyenne, 17e région. But: encourager le sport motocycliste et constituer la liaison normale entre ses clubs et la fédération française de motocyclisme à l'exclusion de tout autre. Siège social: 102, boulevard du Président-Wilson, à Bordeaux.

9 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Association bordelaise d'études métapsychiques. But: étude suivant les méthodes scientifiques et enseignement en vue de la vulgarisation des faits et expériences de caractère métapsychique, en dehors de toutes considérations d'ordre politique, philosophique et religieux. Siège social: 17, rue Beaubadat, Bordeaux.

9 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. Association Ecurie Guillemois. But: courses sur prairies, motocross, gymkanas. Siège social: chez M. Guillemois, 1, avenue du Général-Foy, à Angers.

10 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. Association des familles de Saint-Rémy-en-Mauges. But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Saint-Rémy-en-Mauges.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juillet 1948: page 7232, 3e colonne, 4e Annonces, Œuvres sociales Pierre-Bourdan, au lieu de: « 19 juillet 1948 », lire: « 16 juillet 1948 ».

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.